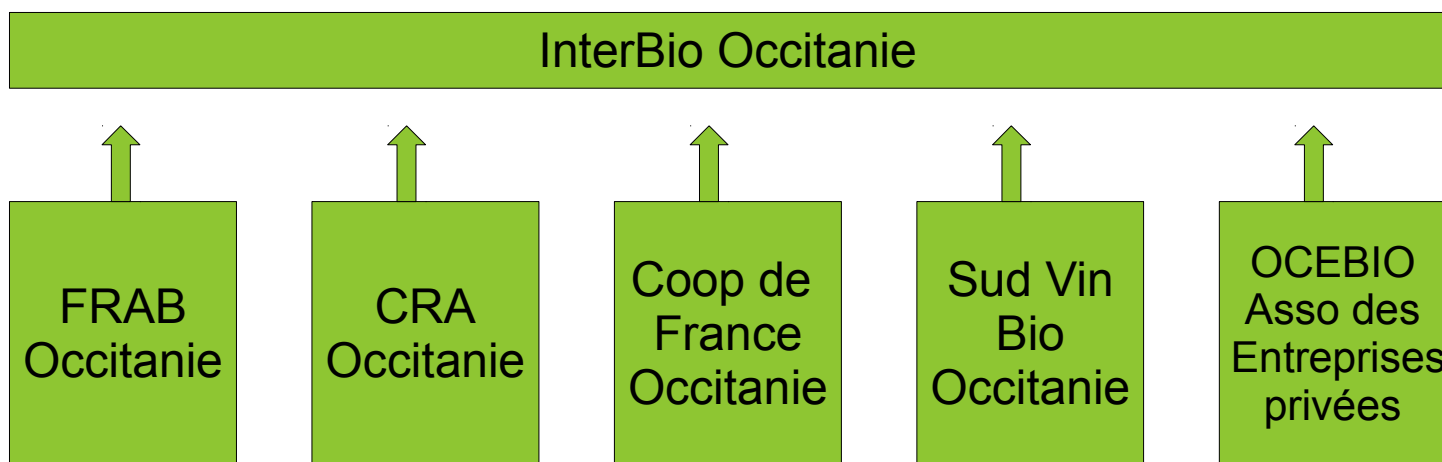




## Organisation régionale BIO

Les acteurs de la filière bio ont présenté à l'occasion du salon REGAL (anciennement SISQA) la nouvelle entité qui les rassemble : Interbio Occitanie.



La présidence est tournante annuellement entre les 5 familles. Pour la première année, la présidence sera assurée par Henri BONNAUD représentant la Chambre régionale. Le bureau d'Interbio Occitanie se compose comme suit : Henri Bonnaud, (Chambre régionale d'agriculture Occitanie), président; Mathieu Maury (Bio Occitanie), 1<sup>er</sup> vice-président; Emmanuel Eichner (OCEBIO), vice-président trésorier; Claude Gibert (Coop de France Occitanie), vice-président secrétaire; Patrick Guiraud (SudVinBio), vice-président.

L'ambition affichée de l'interprofession est de consolider la place de première région bio de France et de devenir la première région bio d'Europe (4<sup>ème</sup> place actuellement). L'objectif est de conserver la plus value sur le territoire via les circuits courts et la contractualisation, favoriser le maillage des entreprises agroalimentaires pour travailler le produit localement. Cet objectif touche aussi les productions non alimentaires en partenariat avec les autres chambres consulaires.

Ses principales missions seront de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière bio, d'être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics concernant la thématique bio, et d'organiser la concertation entre tous les acteurs bio, notamment pour rédiger le plan régional stratégique bio. Interbio Occitanie interviendra également sur la coordination et l'accompagnement du développement des filières bio en Occitanie, sur la promotion des filières et des produits bio régionaux, et enfin sur l'animation de l'observatoire régional de l'agriculture biologique.

### La bio en Occitanie :

- environ 7200 fermes engagées en bio soit presque 10 % des exploitations régionales et 25 % des exploitations bio de France,
- 362 000ha soit 11,5 % de la SAU régionale
- 2235 opérateurs de l'aval

## Crédit d'impôt : 3 ans de plus

*L'Assemblée nationale a prolongé le crédit d'impôt pour l'agriculture biologique, jusqu'en 2020, par un amendement du rapporteur général du budget, Joël Giraud, voté dans la nuit de jeudi à vendredi dans le projet de loi de finances 2018.*

*Ce crédit d'impôt bénéficie aux entreprises agricoles dont 40 % au moins des recettes proviennent d'activités agricoles relevant du mode de production biologique. Vu le besoin de développement du secteur devant une demande croissante des consommateurs et dans un contexte d'arrêt des aides au maintien de l'agriculture biologique dans le cadre de la Pac fin 2017, le montant a aussi été augmenté, de 2.500 euros à 3.500 euros pour les années 2018 à 2020, via l'amendement adopté.*

*Les entreprises bénéficiant d'une aide à la conversion ou au maintien de l'agriculture biologique conserveront la possibilité de la cumuler avec le crédit d'impôt, sous réserve que le cumul n'excède pas 4.000 euros.*

## Aides à l'investissement

La mesure 412 du Conseil Régional permet de financer des investissements matériels liés au développement de la production agricole des exploitations engagées en agriculture bio.

La liste officielle de matériels éligibles n'est pas encore officialisée mais elle ressemble fortement à celle de 2017 :

[http://www.lot.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Occitanie/070\\_Inst-Lot/Documents/Arborescence/Productions\\_techniques/Agriculture\\_biologique/Aides/Aides\\_aux\\_investissements\\_2017/liste\\_investissement\\_2017.pdf](http://www.lot.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/070_Inst-Lot/Documents/Arborescence/Productions_techniques/Agriculture_biologique/Aides/Aides_aux_investissements_2017/liste_investissement_2017.pdf)

**Les dates de dépôt des dossiers et de passage en commission ne sont pas encore officielles. Afin de réagir vite, il est recommandé de faire les devis auprès des fournisseurs.**

Dans la pratique, une grille de notation permettra de prioriser les dossiers s'ils sont trop nombreux par rapport à l'enveloppe dédiée. Par exemple : les JA, les exploitations engagées en bio à 100 % et le fait de ne pas avoir déjà demandé ce type d'aide sont les 3 critères les plus importants.

## La Chambre d' agriculture vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année !



**Grégoire MAS - Chambre d'Agriculture du Lot**  
46300 GOURDON - Tél. : 05 65 41 34 46 - Mail : [g.mas@lot.chambagri.fr](mailto:g.mas@lot.chambagri.fr)

**Fabien BOUCHET-LANNAT - Chambre d'Agriculture du Lot**  
46000 CAHORS - Tél. : 05 65 23 22 21- Mail : [f.bouchet-lannat@lot.chambagri.fr](mailto:f.bouchet-lannat@lot.chambagri.fr)

**Mireille LAMOTHE - Chambre d'Agriculture du Lot**  
46100 PLANIOLES - Tél. : 05 65 34 19 10 - Mail : [m.lamothe@lot.chambagri.fr](mailto:m.lamothe@lot.chambagri.fr)



Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
«développement agricole et rural»